



oedc

Observatoire estrien du développement
des communautés

Sécurité et sentiment de sécurité des femmes
dans l'espace public

ÉTAT DE SITUATION À SHERBROOKE ET CADRE CONCEPTUEL

Le 14 septembre 2021

TABLE DES MATIERES

1. Contexte du mandat.....	3
2. La méthodologie, le cadre théorique et les définitions	5
2.1 Le cadre théorique.....	5
2.2 Les définitions	5
3. La sécurité des femmes à Sherbrooke	9
3.1 Les données statistiques.....	9
3.2 Les initiatives répertoriées à Sherbrooke	11
4. Les critères et bonnes pratiques en matière d’environnement urbain sécuritaire et sécurisant	15
4.1 Le guide d’aménagement pour un environnement urbain sécuritaire (Ville de Montréal, 2002)	15
4.2 Des villes sûres et des espaces publics sûrs pour les femmes et filles (ONU Femmes)	17
5. Conclusion.....	19
Sources.....	20

1. CONTEXTE DU MANDAT

En mars 2021, Mme Guylaine Cliche dépose le *Manifeste pour la sécurité des femmes à Sherbrooke* au conseil municipal de la Ville de Sherbrooke. Ce manifeste relate des événements de violence ou harcèlement qu'ont subis plusieurs femmes au cours des derniers mois. La présidente du comité de sécurité publique de la Ville de Sherbrooke, la conseillère Danielle Berthold, s'est sentie interpellée et a consulté, par le biais d'un sondage maison (non scientifique), les femmes de la communauté sherbrookoise sur « le sentiment de sécurité à Sherbrooke ». Au total, 142 personnes ont répondu au sondage maison, et plusieurs d'entre elles ont profité de cette tribune pour exposer un événement douloureux qui a affecté leur vie. À la suite d'une analyse des résultats de ce sondage et de ces témoignages, on constate que la sécurité et le sentiment de sécurité dans les espaces publics sont au cœur des préoccupations des répondantes.

Un groupe de travail s'est ensuite constitué sous la supervision de Sherbrooke Ville en santé et a été appuyé par la direction générale de la Ville de Sherbrooke. Une première rencontre s'est tenue le 18 juin 2021 et les membres du groupe se sont désignés comme étant le *Comité d'action Femmes et sécurité urbaine de Sherbrooke (CAFSUS)*.

Ce comité, en date de juin 2021, comprend une vingtaine de personnes issues d'autant d'organisations :

1. Comité de sécurité publique de la Ville de Sherbrooke;
2. CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
3. Chambre de commerce et industrie de Sherbrooke;
4. Comité Femmes de la Ville de Sherbrooke;
5. Comité de développement social et communautaire de la Ville de Sherbrooke;
6. Archidiocèse de Sherbrooke;
7. Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sherbrooke;
8. Service de police de Sherbrooke (SPS);
9. Cégep de Sherbrooke;
10. Manifeste pour la sécurité des femmes;
11. Société de transport de Sherbrooke (STS);
12. Université de Sherbrooke;
13. Collège Champlain;
14. Cégep de Sherbrooke;
15. Collective la Bande Féministe;
16. Centre des femmes La Parolière;
17. L'Escale;
18. Élixir – La Halte;
19. Table itinérance de Sherbrooke (TIS) – sous-comité femmes itinérantes à l'abri de la violence;
20. Table de concertation – secteur personnes âgées de Sherbrooke;
21. Groupe de Femmes Solid'Amitiés, Table de quartier 4-saisons (TQ4-S);
22. CALACS Agression Estrie;
23. GRIS Estrie;
24. Action Handicap Estrie;
25. Trans Estrie.

LE MANDAT DU CAFSUS EST DE :

- Mobiliser les ressources des partenaires institutionnels et communautaires et favoriser la participation citoyenne afin de renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes et des filles, dans toute leur diversité, sur le territoire de la ville de Sherbrooke;
- Réaliser une recension des bonnes pratiques en matière d'environnement urbain sécuritaire et sécurisant;
- Faire connaître et promouvoir l'application des principes de l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes aux projets d'aménagement des espaces et édifices publics (en y intégrant les principes de l'accessibilité universelle);
- Développer des outils de communication, de sensibilisation, de mobilisation, de participation citoyenne et de formation (partenaires institutionnels, communautaires et populations ciblées);
- Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) afin de prendre en compte les besoins des groupes vulnérables, sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion, et ce, à toutes les étapes de la réalisation du plan d'action (cueillette de données, indicateurs, analyse, identification des écarts, stratégies, plan d'action, évaluation, etc.).

L'Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC) a été mandaté par Sherbrooke Ville en santé pour faire un état de situation portant sur la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics à Sherbrooke. Le présent document propose un cadre conceptuel et des définitions aux concepts suivants : l'espace public, la sécurité, le sentiment de sécurité, l'accessibilité universelle et finalement, l'approche ADS+. Ce cadre conceptuel permettra d'avoir une lecture commune, de situer et de comprendre les enjeux et les initiatives documentés à Sherbrooke au cours des dernières années afin de mieux connaître comment les Sherbrookoises vivent leur quotidien dans l'espace public dans la ville. Par la suite, les critères et les bonnes pratiques en aménagement seront décrits. Ces critères seront basés sur des démarches réalisées et des travaux tenus au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international. Les récentes initiatives réalisées à Sherbrooke seront également brièvement décrites afin de connaître la situation et les enjeux actuels dans la ville. L'état de situation viendra ainsi nourrir les étapes subséquentes du CAFSUS, c'est-à-dire la consultation publique, le portrait et, finalement, le plan d'action.

2. LA MÉTHODOLOGIE, LE CADRE THÉORIQUE ET LES DÉFINITIONS

Afin de mieux comprendre l'enjeu du sentiment de sécurité des femmes à Sherbrooke, cinq concepts clés ont été identifiés : l'espace public, la sécurité, le sentiment de sécurité, l'approche ADS+ et l'accessibilité universelle. À la suite d'une revue de littérature, certaines définitions ont été retenues. Les définitions choisies permettent une compréhension commune et élargie des concepts ciblés par cette démarche et permettent de percevoir les relations entre les différents concepts. Ces définitions ont donc été mises en commun pour établir une compréhension de la relation entre la sécurité et le sentiment de sécurité, et comment celui-ci se traduit dans l'appropriation de l'espace public.

2.1 LE CADRE THÉORIQUE

L'espace public est un lieu géré par les personnes qui l'occupent. C'est à la fois un espace d'activités, d'actions et d'échanges ainsi qu'un lieu physique et bâti. L'espace public se doit d'être appropriable et accessible. Cependant, il n'est pas appropriable et accessible à tous et toutes, car il peut exister certains freins qui limitent la fréquentation des espaces publics par certaines populations. Le plus important frein pour les femmes est le sentiment de sécurité (ou d'insécurité). Le sentiment d'insécurité ou la perception de risque ou de danger dans l'espace public a comme conséquence des limitations (souvent auto-imposées) à l'appropriation de ces espaces.

Afin de réduire ce frein important à **l'appropriation** et **l'accessibilité** à l'espace public pour les femmes, on doit agir et répondre en deux temps : *l'appropriabilité* (la capacité de pouvoir être approprié) de ces espaces (l'activité, l'animation, l'appropriation réelle des espaces) et l'espace physique en lui-même. Ainsi, il faut d'abord s'assurer que les citoyens et citoyennes se sentent en sécurité dans l'espace et, ensuite, faire de la sensibilisation sur les comportements des autres usagers et usagères qui nuisent à ce sentiment de sécurité.

2.2 LES DÉFINITIONS

L'ESPACE PUBLIC

Lorsqu'on fait référence à un **espace public**, il s'agit d'un espace accessible et géré par les personnes qui le fréquentent. Cet espace se doit d'être accessible, hétérogène et en constant changement. La vocation de l'espace public est renouvelée par les transactions et négociations entre les multiples usagers et usagères. Ce lieu est à la fois un espace physique dans lequel les individus cohabitent, mais aussi un espace d'activités et d'actions. Il est appropriable, accessible et intéressant pour une variété de populations (Riffaud, 2021).

Collectivités viables décrit l'espace public comme étant « l'ensemble des **espaces** (généralement urbains) destinés à **l'usage de tous, sans restriction**. Il peut s'agir de tout espace de **circulation (sentiers, chemins)** ou de **rassemblement** (parc, place...) ». Ces espaces sont distincts de ceux dits du domaine public, qui représentent les terrains (et autres immeubles) appartenant de droit à une autorité publique, car ceux-ci ne sont pas nécessairement accessibles ou appropriables par le public (Collectivités viables, 2021). Dans le présent document, l'espace public fait référence aux espaces gérés par la municipalité (ici la Ville de Sherbrooke). Cependant, ces principes peuvent aussi s'appliquer à des lieux privés ouverts au public ou à un grand bassin de population, par exemple, un centre d'achats ou un campus universitaire ou collégial.

Parmi les restrictions potentielles, l'absence de **sécurité** est une réalité potentielle qui vient limiter l'accessibilité de ces espaces, notamment pour des populations vulnérables.

LA SÉCURITÉ

Le terme *sécurité* fait référence à une situation **exempte de risque et/ou de danger dans l'absolu**.

Lorsqu'on parle plus spécifiquement de la sécurité urbaine, on fait référence à la capacité collective à prévenir la violence, réduire la criminalité et diminuer le sentiment d'insécurité en « agissant sur les facteurs qui la déterminent [...] : les circonstances et l'environnement dans lesquels sont commis les délits et les facteurs contemporains qui prédisposent à la criminalité » (Gouvernement du Québec, 2013). On y compte deux facettes distinctes : la réduction des actes de violence et des actes criminels dans les lieux publics, et un plus grand sentiment de sécurité (une diminution des conséquences négatives à la suite de la connaissance d'actes de violence ou d'actes criminels).

Dans le cas d'un espace public, le **sentiment de sécurité** est l'élément qui détermine si l'espace est accessible et appropriable pour un individu.

LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ (OU D'INSÉCURITÉ)

Le sentiment de sécurité est la perception d'être libre de risque de danger, de criminalité ou de violence. Le sentiment de sécurité représente une absence de crainte et d'anxiété. Le sentiment d'insécurité est non lié aux faits rapportés et aux incidents de violence documentés, mais bien à des anxiétés et vulnérabilités de l'individu, qui sont aussi très souvent liées à des vulnérabilités socioéconomiques. Le genre, les origines ethniques et le statut socioéconomique sont des réalités qui peuvent mener à un sentiment d'insécurité. Dans le présent contexte, la vulnérabilité principale qui entraîne un sentiment d'insécurité est celle du genre.

Le sentiment de sécurité chez les femmes est souvent associé aux transports actifs (la marche et le vélo, notamment), le transport en commun et les lieux publics. Les femmes sont plus affectées, ce qui entraîne des conséquences importantes dans leur vie, limitant les endroits ainsi que les heures de la journée pendant lesquelles il paraît possible de fréquenter des endroits publics.

Les craintes sont beaucoup plus importantes le soir, lorsqu'il y a un achalandage réduit et dans un contexte où prévaut une plus grande tolérance sociale face aux comportements discriminatoires dans l'espace public. Chez les femmes, le sentiment d'insécurité est plus lié à la violence qui n'est pas rapportée ou qui n'a fait objet d'aucune plainte officielle (CAFSU, 2002).

Les femmes se disent plus anxieuses que les hommes en ville. Puisque les femmes sont les principales victimes de certains crimes traumatisants (ex. : violence sexuelle), non seulement à cause des actes criminels documentés et déterminés par la loi, mais aussi à cause des nombreux petits actes qui font peur et peuvent donner l'impression d'être à risques de harcèlement. Les filles et femmes ont souvent été éduquées et socialisées de sorte qu'elles se perçoivent plus vulnérables (ex. : devoir plaire, être passives, ne pas savoir se défendre, etc.). Il demeure une division genrée entre la sphère publique (traditionnellement, le domaine de l'homme) et la sphère privée (traditionnellement, le domaine de la femme), ce qui engendre un sentiment de ne pas être à sa place et d'inconfort.

Puisqu'ils représentent un obstacle important aux éléments de la vie publique et la vie sociale, le manque de sécurité et la perception d'insécurité entraînent des conséquences importantes chez les femmes; en voici quelques-unes :

- **Réduction de la mobilité** : peur de circuler librement à toute heure.
- **Atteinte à l'autonomie** : dépendance à la protection ou au soutien d'autrui.
- **Modifications dans les comportements** : restriction dans les choix d'activité, développement de stratégies de protection.
- **Changements dans les perceptions de son environnement** : perception du monde extérieur comme étant dangereux.
- **Changements ou dégradation de la perception de soi-même** : sentiment de responsabilité ou de culpabilité; invalidation de son expérience et perte de confiance en son propre jugement; se percevoir et percevoir les autres femmes comme des victimes, transmettre cette insécurité et ces craintes aux autres filles et femmes.

Ces changements deviennent donc des obstacles à la participation à la vie sociale et aux opportunités de la vie sociale et peuvent mener à l'isolement.

Finalement, l'insécurité chez les femmes devient un « obstacle à la réalisation de son plein potentiel comme personne et membre de la collectivité » (CAFSU, 2002). Ceci vient davantage renforcer le sentiment qu'une femme n'a pas sa place dans l'espace public et les lieux partagés.

Afin de réduire la friction à l'accessibilité et l'appropriation des espaces publics, l'enjeu du sentiment de sécurité dans les espaces publics doit être adressé. Considérant la complexité de l'enjeu et les nombreuses manières de l'aborder, les diverses réalités des femmes doivent donc être considérées dans la planification, la conception, la réalisation et le maintien (entretien et surveillance) de projets des espaces publics, pour assurer un accès et un intérêt équitables.

L'APPROCHE ADS+

L'approche ACS+, ou ADS+, signifie l'analyse comparative, ou différenciée, selon les sexes et intersectionnalité (+). L'appellation ADS+ a été retenue ici afin d'être en cohérence avec la définition employée par le gouvernement du Québec.

L'approche a pour but de prévenir ou réduire des inégalités, contrer la discrimination systémique et, finalement, d'aller plus loin que la discrimination par le genre et d'amener la dimension intersectionnelle. L'intersectionnalité prend en compte les réalités et vulnérabilités liées à la religion, l'âge, la situation de handicap, le revenu, le genre, la scolarité, la couleur de peau et l'origine ethnique. Cette approche a pour but de réduire les angles morts dans les processus.

Cette approche est à la fois une pratique de gouvernance, un processus et un outil. Elle doit être intégrée et doit suivre le cycle de gestion de projet dans tous les projets entrepris. Afin de répondre aux besoins, réalités et craintes de chaque individu, elle est intégrale à chaque étape de la réalisation d'un projet, de sa conception à sa complétion. Elle doit aussi être intégrée à l'évaluation du projet.

À titre d'exemple, l'ADS+ peut être utilisée par les municipalités :

- dans le développement et l'offre de culture, loisirs et sports;
- dans la communication avec l'écriture épicienne et féminisée, la toponymie, des données prenant en compte les intersectionnalités;
- dans la gouvernance et la gestion des ressources humaines avec des politiques contre la violence et le harcèlement, une politique de conciliation travail-famille-études, le recrutement diversifié et inclusif (Relais-femmes, 2019).

Un des objectifs clés de l'ADS+ est l'accessibilité, que ce soit aux services et/ou à des lieux physiques. Pour ce qui est de l'accessibilité physique, on parle de l'**accessibilité universelle**.

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'accessibilité universelle est définie comme « le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents » (Altergo, 2012). Un des quatre axes de l'accessibilité universelle est la réduction d'obstacles dans l'environnement physique. À cet égard, l'accessibilité universelle est une pratique d'aménagement, de design et de conception qui a pour but de **permettre une utilisation équitable de l'environnement bâti** (et de divers services). Cette pratique rend les aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables pour l'ensemble de la population afin de permettre un accès aux ressources, à la participation sociale et aux saines habitudes de vie. C'est une approche qui tient compte des besoins de **tous les individus** d'une société.

L'accessibilité universelle peut être intégrée aux plans d'aménagements et aux plans d'action par l'application de politiques d'accessibilité universelle ou par l'ajout ou modification de politiques existantes. Tout comme l'ADS+, c'est une démarche ou une pratique à adopter qui implique de prendre en considération les réalités des individus qui pourraient mener à un manque d'accessibilité, voire à l'exclusion.

À la lumière des concepts définis précédemment et la compréhension des relations entre eux, il est proposé de retenir ces concepts tels que définis comme étant à la fois différents et liés par un lien de causalité. L'approche ADS+ paraît appropriée puisqu'elle semble plus pertinente pour expliciter l'état de situation que celui d'accessibilité universelle. En outre, elle permet davantage l'application du cadre théorique. La prochaine section donne un aperçu des données statistiques en lien avec le genre et la sécurité publique à l'échelle de la ville, de la province et du pays. Par la suite, les initiatives entreprises en lien avec la sécurité dans la ville de Sherbrooke ainsi que les besoins de sécurité exprimés par les Sherbrookoises seront décrits.

3. LA SÉCURITÉ DES FEMMES À SHERBROOKE

3.1 LES DONNÉES STATISTIQUES

Tel que décrit par le cadre théorique et les définitions dans la section 2 du présent état de situation, l'enjeu de la sécurité est beaucoup plus complexe et ne peut se résumer uniquement par l'aménagement des espaces publics. Afin d'avoir un portrait juste des femmes à Sherbrooke et de la diversité dans les origines, occupations et réalités, le prochain tableau présente plusieurs indicateurs statistiques provenant du Tableau de bord des communautés de l'Estrie. Plusieurs données concernant la sécurité et la criminalité sont également présentées, afin de voir comment l'enjeu peut être représenté dans les faits. Ces données proviennent du Service de police de Sherbrooke et de Statistique Canada. Certaines de ces données sont seulement disponibles pour l'ensemble de la population et non pour les différents genres.

TABLEAU 1 : LES RÉALITÉS STATISTIQUES DES FEMMES À SHERBROOKE, EN ESTRIE ET AU QUÉBEC (2016)

La question des inégalités entre les femmes et les hommes est une dimension importante à considérer lorsqu'on aborde la question de la sécurité et du sentiment de sécurité dans l'espace public. Voici quelques faits saillants pour la Ville de Sherbrooke. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes. La part de femmes âgées de 25 à 64 ans n'occupant pas un emploi est légèrement plus élevée que chez les hommes et elles sont plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes. Le revenu total médian après impôt des femmes est inférieur à celui des hommes. Enfin, les femmes ont un taux de scolarisation plus élevé que les hommes. Le tableau ci-dessous détaille davantage le portrait des femmes à Sherbrooke et présente d'autres indicateurs qui peuvent avoir une influence sur la compréhension de la sécurité et du sentiment de sécurité dans l'espace public.

Indicateur	Unité	Sherbrooke	Estrie	Québec
Population (2021)	Hommes	85 022		
	Femmes	86 744		
Population n'occupant pas un emploi (15-64 ans)	Hommes (%)	27,8 %	26,2 %	26,0 %
	Femmes (%)	30,7 %	29,8 %	30,0 %
Travailleurs à temps partiel (25-64 ans)	Hommes (%)	8,5 %	7,4 %	7,7 %
	Femmes (%)	19,0 %	19,9 %	17,9 %
Revenu total médian après impôt (15 ans et plus)	Hommes	31 057 \$	31 486 \$	33 112 \$
	Femmes	25 311 \$	24 644	26 127 \$
Travailleurs utilisant principalement le transport en commun pour se rendre au travail	%	5,4 %	2,3 %	13,7 %
Travailleurs utilisant principalement un mode de transport actif pour se rendre au travail (à pied, bicyclette)	%	6,5 %	6,7 %	7,1 %
Population immigrante	%	8,2 %	5,2 %	13,7 %
Population immigrante récente (depuis le dernier recensement)	%	2,4 %	1,2 %	2,7 %
Population ne parlant pas le français	%	2,0 %	2,7 %	5,5 %

Indicateur	Unité	Sherbrooke	Estrle	Québec
Niveau de scolarité équivalent à un diplôme d'études secondaires (25-64 ans)	Hommes	16,6 %	19,9 %	18,3 %
	Femmes	16,9 %	20,9 %	18,7 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un Cégep ou d'un autre établissement non universitaire, incluant les écoles de métiers	Hommes	42,3 %	43,2 %	40,6 %
	Femmes	44,9 %	40,1 %	37,1 %
Niveau de scolarité universitaire	Hommes	27,4 %	18,8 %	26,1 %
	Femmes	33,8 %	25,7 %	29,4 %

Sources : Institut de la statistique du Québec, Tableau de bord des communautés de l'Estrie (2021)

TABEAU 2 : NOMBRE D'INCIDENTS RAPPORTÉS AU SERVICE DE POLICE DE SHERBROOKE, JUILLET 2018 À JUILLET 2021

	Juillet 2018 à Juin 2019	Juillet 2019 à Juin 2020	Juillet 2020 à Juin 2021
Méfaits	392	437	328
Menace ou acte de violence	425	428	409
Voies de fait	512	477	487

Source : Regard sur la sécurité publique, Ville de Sherbrooke

DÉFINITIONS

- **Méfait** : Vandalisme ou graffiti sur un immeuble, un véhicule ou un bien.
- **Menace ou acte de violence** : Acte de menace, de harcèlement criminel, d'extorsion ou de vol perpétré avec violence.
- **Voie de fait** : Utilisation ou tentative d'utilisation volontaire de la force contre une personne sans son consentement par l'agression physique, l'utilisation d'une arme ou par la menace d'une agression.

ENQUÊTES DE STATISTIQUE CANADA

Lors d'une enquête sur les comportements sexuels inappropriés et le harcèlement au Canada, 1 femme sur 3 âgée de 15 ans et plus s'est sentie inconfortable ou en danger en raison d'un comportement sexuel non désiré. Le comportement sexuel non désiré le plus commun est d'être l'objet d'attentions sexuelles non désirées en public. Ces actes sont le plus souvent commis par un étranger de sexe masculin, et 10 % ont eu lieu dans le transport en commun. La moitié des participants (incluant les participantes) à l'étude ont modifié leurs comportements après avoir été victimes d'un comportement sexuel non désiré (ex. : changer ses habitudes ou sa façon de se vêtir) (Statistique Canada, 2018).

Les données de cette enquête à l'échelle du Québec révèlent que ce sont 24,5 % des femmes et 9,2 % des hommes qui ont été victimes de comportements sexuels non désirés dans les espaces publics au cours des 12 mois précédant cette enquête.

L'indice de gravité de la criminalité (IGC), une mesure du volume et de la gravité des crimes déclarés par la police compilée par Statistique Canada, a diminué de 10 % à Sherbrooke pendant l'année 2019 et se trouve parmi les cinq plus fortes baisses de l'IGC au pays (Statistique Canada, 2019). Ce taux a augmenté de nouveau de 2 % pour l'année 2020. Alors, selon les chiffres, on a vu une amélioration concernant la criminalité dans les dernières années.

Cependant, et tel que décrit dans la section des définitions sur le sentiment de sécurité, les données statistiques donnent rarement un portrait juste de la situation. L'absence de données explicitées par genre et d'enquêtes faites spécifiquement sur les actes de harcèlement et de violence à caractère sexuel à Sherbrooke fait que ceux-ci ne sont pas adéquatement représentés dans les données. De plus, ces actes ne sont pas toujours rapportés ou comptabilisés par la police; en conséquence, la perception sur le terrain peut différer.

Reconnaissant l'enjeu, plusieurs acteurs se sont mobilisés afin d'avoir un portrait plus juste de la situation. La prochaine section aborde les initiatives entreprises à Sherbrooke au cours des dernières années.

3.2 LES INITIATIVES RÉPERTORIÉES À SHERBROOKE

Quelques initiatives ont récemment été répertoriées par les membres lors de la rencontre du CAFSUS du 18 juin 2021. Il en existe certainement d'autres qui seraient à recueillir et à considérer afin d'avoir un aperçu complet. Voici donc un survol des différentes initiatives et de la façon dont elles s'inscrivent dans le cadre du sentiment de sécurité dans l'espace public des femmes à Sherbrooke.

1. MARCHÉ EXPLORATOIRE FÉMINISTE, 13 OCTOBRE 2017

Le Collectif Sherbrooke Féministe a organisé une marche exploratoire afin de connaître la façon dont les femmes s'approprient l'espace public dans le centre-ville de Sherbrooke. Les enjeux abordés étaient la signalisation, la visibilité, l'animation, la convivialité, le sentiment de sécurité et finalement, l'aménagement. Quatre grands thèmes ont été abordés :

1. le transport collectif;
2. l'organisation de l'espace urbain et la toponymie;
3. l'accessibilité, la sécurité, l'exclusion; et finalement,
4. la place des femmes dans la politique municipale sherbrookoise.

Cette marche avait pour but de discuter et d'entendre l'opinion de Sherbrookoises sur les enjeux de sécurité ressentis ou vécus au centre-ville de Sherbrooke.

2. IMPLANTATION DU SERVICE « ENTRE DEUX ARRÊTS » PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

Ce service, disponible après 20 h, permet à toute personne de demander au chauffeur(e) de la STS de la déposer entre deux arrêts d'autobus afin de réduire le temps de marche pour se rendre à destination et donc, réduire le temps en état de vulnérabilité (être seul(e) à la noirceur). Ce service semble méconnu auprès des personnes-utilisatrices (État des lieux régional, 2019).

3. ENTENTE SECTORIELLE DES MRC DE L'ESTRIE

Le Secrétariat à la condition féminine a signé une entente sectorielle avec les partenaires de la région de l'Estrie pour permettre la réalisation de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les projets sont en lien avec les orientations suivantes :

Orientation 1 : Ensemble pour une socialisation et une éducation égalitaire, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme.

Orientation 2 : Ensemble pour l'autonomisation économique des femmes.

Orientation 3 : Ensemble pour un partage équitable des responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie professionnelle, familiale, étudiante, sociale et politique.

Orientation 4 : Ensemble pour une approche différenciée selon les sexes en santé et en bien-être.

Orientation 5 : Ensemble pour une société sans violence faite aux femmes.

Orientation 6 : Ensemble pour la parité dans les lieux décisionnels.

4. CONCERTACTION FEMMES ESTRIE

Tant sur son site Web qu'en version papier, Concertaction Femmes Estrie offre de la documentation sur la théorie et les enjeux féministes, ainsi qu'un bottin avec les coordonnées de ressources pour répondre à de nombreux besoins.

www.concertactionfemmesestrie.org/documentation

5. ELIXIR.QC.CA

Le site [Elixir.qc.ca](http://elixir.qc.ca) offre une liste de ressources pour Sherbrooke et les environs pour le soutien lié à des besoins spécifiques, notamment pour les ressources de soutien liées aux enjeux suivants :

- les violences à caractère sexuel;
- la diversité sexuelle et de genre;
- les communautés culturelles;
- le soutien propre aux hommes ou aux femmes;
- les personnes mineures;
- les victimes de violence conjugale;
- les enjeux en milieu d'enseignement postsecondaire;
- les enjeux nécessitant des ressources juridiques.

On dirige aussi vers d'autres bottins existants pour joindre des ressources et organismes, tels que le ROC Estrie et le Centre d'action bénévole de Sherbrooke.

6. BOTTIN DE LA VILLE DE SHERBROOKE

La Ville de Sherbrooke a aussi un bottin des organismes et des ressources disponibles sur son site web : www.sherbrooke.ca/fr/culture-sports-et-loisirs/bottin-des-organismes. Ce bottin dirige vers les organismes communautaires, culturels, événementiels, sportifs et récréatifs. Il est mis à jour annuellement.

7. ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL 2019

Lors du projet de l'État des lieux régional, produit par Concertation Femmes Estrie, trois enjeux urgents ont été identifiés dans la région :

1- la sécurité des femmes; 2- le logement; 3- l'accès aux transports.

Au niveau de la sécurité, les femmes sont affectées à plusieurs niveaux, par exemple la sécurité financière, la sécurité physique, l'exploitation sexuelle et la violence. Dans le contexte de la sécurité dans les espaces publics, la prévalence d'actes violents traumatisants mène à un plus grand sentiment de vulnérabilité, ce qui augmente la peur de petits actes. Rappelons que la précarité liée à leurs statuts socio-économique accentue cette vulnérabilité chez les femmes.

Le transport, qui permet l'accès aux espaces publics, ne prend pas nécessairement en considération les besoins de déplacements propres aux femmes. Par exemple, les femmes se déplacent puisqu'elles occupent plus le rôle de proches aidantes, elles font plus de déplacements liés à la famille et au ménage, et occupent beaucoup plus souvent des postes à temps partiel avec un horaire atypique. À Sherbrooke, l'offre de transport de la Société de transport de Sherbrooke est faite davantage en fonction des salarié(e)s et étudiant(e)s et répond difficilement à des besoins d'horaires autres que celui de travail 9 à 5, ou à des destinations permettant de répondre aux besoins du ménage (ex. : accès facile aux épiceries et aux magasins à grande surface). La hausse des tarifs se fait par ailleurs sentir davantage par les femmes compte tenu de la prévalence de la précarité et la pauvreté.

8. 2021 : MANIFESTE SUR LA SÉCURITÉ DES FEMMES

En mars 2021, une Sherbrookoise, Guylaine Cliche, a vécu une expérience négative et l'a partagée sur Facebook. Le lendemain, elle avait énormément de réponses et de partages d'expériences sur sa publication. Malgré le fait qu'elle ait fait une plainte à la police, lorsqu'elle a appelé pour avoir une copie de rapport, elle a appris qu'il n'y avait pas eu de rapport puisqu'il n'y a pas eu de crime de commis. Mme Cliche a invité les Sherbrookoises à lui faire part de leurs témoignages dans le but de monter un dossier, et plus de 1000 femmes ont répondu à cet appel. La quasi-entière des incidents rapportés par les femmes a eu lieu pendant l'été 2020. Ces femmes décrivent avoir été suivies, surveillées, intimidées, agressées ou harcelées, mais surtout laissées à elles-mêmes pour gérer les effets de ces expériences. Dans ce manifeste, on fait appel aux autorités afin qu'elles se mettent en action pour agir contre les oppresseurs, pour mettre fin à la banalisation de gestes dégradants à l'égard des femmes et prévoir des conséquences concrètes à ce genre de gestes.

9. 22 MARS 2021 : SONDAGE INFORMEL SUR LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DES FEMMES À SHERBROOKE

À la suite du dépôt du manifeste de Mme Guylaine Cliche, la conseillère et présidente du comité de la sécurité publique de la Ville de Sherbrooke, Danielle Berthold, a voulu prendre le pouls de la population avec un sondage non scientifique sur sa page Facebook. Ce sondage avait pour but d'identifier les endroits et les situations problématiques. Les résultats de ce sondage nomment que le centre-ville est problématique à plusieurs endroits, que l'éclairage est déficient et que beaucoup d'endroits manquent de surveillance. Beaucoup de répondantes ont mentionné avoir été suivies par des individus, avoir reçu des interpellations désobligeantes et se sentir moins en sécurité la nuit. Les événements rapportés ont eu lieu notamment au centre-ville, sur les pistes cyclables, dans le transport en commun et dans l'arrondissement de Fleurimont.

10. 28 JUIN 2021 : RENCONTRE DU SOUS-COMITÉ FEMMES DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Lors d'une rencontre des membres du sous-comité Femmes de la Ville de Sherbrooke, les questions de la sécurité, du sentiment de sécurité des femmes et de l'aménagement ont été mentionnées à plusieurs reprises. Dans un contexte où plusieurs projets d'aménagements sont en construction ou se développent, on voit une opportunité de changer les façons de faire en adoptant l'approche ADS+ pour améliorer la sécurité dans les endroits publics de la Ville. Les recommandations suivantes ont été émises :

- La production d'un guide de sensibilisation et des outils de formation en matière d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes (dans toute leur diversité);
- L'organisation d'ateliers pratiques d'application de ces principes permettant un dialogue entre les citoyennes et les professionnel(le)s concerné(e)s;
- L'intégration de ces travaux aux travaux du CAFSU Sherbrooke, dans son plan d'action et son échéancier.

À partir de ces données et initiatives, les besoins en données et en information se clarifient : des données scientifiques et claires sur les enjeux de sécurité à Sherbrooke, et des lignes directrices sur comment répondre à ces enjeux. La prochaine section présente des critères et bonnes pratiques pour rendre un environnement urbain sécuritaire et sécurisant, en regardant des outils développés au Québec, mais aussi des initiatives et approches entreprises à l'international.

4. LES CRITÈRES ET BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT URBAIN SÉCURITAIRE ET SÉCURISANT

L'urbanisme et l'aménagement d'espaces publics ont longtemps été faits pour répondre à des usages existants plutôt qu'agir comme espace de création pour de nouveaux comportements. La pratique de l'urbanisme et de l'aménagement urbain et les retombées de cette pratique ne sont pas neutres d'un point de vue genré, notamment parce que « l'utilisateur typique » et par défaut a longtemps été le jeune homme professionnel (Beebejaun, 2016; Turesky & Warner, 2020). Ceci a donc pour résultat un manque de considération pour les besoins, expériences et désirs propres aux femmes puisque celles-ci ont longtemps été exclues du processus (Gardner et Begault, 2019). Tel que mentionné plus haut, le sentiment de sécurité est essentiel.

En milieu urbain, plusieurs facteurs et éléments peuvent aggraver l'insécurité vécue par les femmes. Les comportements humains non désirés ou des éléments de l'environnement urbain peuvent donner l'impression d'un plus grand risque de violence. Il y a des éléments davantage liés aux comportements humains, tels que le manque d'entretien, les graffitis, et la présence d'individus perçus comme menaçants. Ces comportements démontrent un manque de sentiment d'appartenance et de fierté des lieux des résidents, qui encourage la sécurité et un sentiment de bienveillance des résidents.

Pour ce qui est de l'environnement bâti, les éléments qui dissimulent un risque aggravent l'insécurité vécue par les femmes, notamment la présence de cachettes, de recoins, de noirceur, et d'éclairage inadéquat. Les sentiments de solitude et d'isolement sont aggravés par l'absence des autres personnes, notamment dans les lieux déserts, les terrains vacants et les endroits où tous les commerces sont fermés (CAFSU, 2002).

Les prochaines sections présenteront des outils et initiatives développés afin de répondre à l'enjeu de la sécurité et l'accès équitable à la ville pour les femmes. En premier exemple, un exemple québécois qui est une référence pour beaucoup d'initiatives d'aménagement dans la province : le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire développé par la Ville de Montréal. Ce guide propose plusieurs critères. Le deuxième est une compilation des initiatives entreprises dans des villes partout à travers le monde dans le cadre du projet « Des villes sûres et des espaces publics sûrs pour les femmes et les filles » de ONU-Femmes.

4.1 LE GUIDE D'AMÉNAGEMENT POUR UN ENVIRONNEMENT URBAIN SÉCURITAIRE (VILLE DE MONTRÉAL, 2002)

Selon le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire créé par la Ville de Montréal, la sécurité des personnes est « une démarche collective qui nécessite une approche à plusieurs facettes avec des intervenants multiples ». Les problèmes de sécurité urbaine sont souvent traités à des niveaux différents :

- Organisationnel : des intervenants de différents secteurs adressent l'élaboration de **politiques** et de **programmes** en sécurité urbaine.
- Société civile : des **groupes d'intérêt** se mobilisent pour participer aux consultations sur les projets modifiant le cadre bâti, et donc amorcent la discussion avec les autorités locales sur les questions d'aménagement et urbanisme.

Au niveau organisationnel, l'adhésion à l'approche ADS+ permet de tenir compte les réalités différentes de chaque individu, de se questionner sur ses propres biais dans le processus, ce qui peut améliorer le sentiment de sécurité des femmes. Cette démarche pilote a débuté à la ville de Montréal en 2018, et « discerne de façon préventive les effets distincts d'une politique, d'un service sur les femmes et les hommes tout en tenant compte des autres discriminations fondées sur la classe sociale, la situation de handicap, l'âge, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle (...), etc. » (Observatoire Vivre Ensemble, 2019).

La Ville de Montréal a développé un guide d'aménagement « Pour un environnement urbain sécuritaire », publié en 2002. Dans ce guide, six principes d'aménagement doivent être respectés pour promouvoir un sentiment de sécurité dans un lieu public :

1. SAVOIR OÙ L'ON EST ET OÙ L'ON VA

La signalisation adéquate donne l'information nécessaire afin de savoir où l'on est et où l'on va. Cette information contribue directement à la sécurité puisqu'on se sent en contrôle, on est capable de se repérer et on peut facilement trouver de l'aide. La signalisation doit donc être compréhensible, claire et stratégiquement placée.

2. VOIR ET ÊTRE VU(E)

La visibilité est composée de plusieurs variables cruciales :

- a. Un éclairage adéquat tenant compte d'une répartition stratégique, d'une intensité lumineuse suffisante, de l'effet global, et finalement de l'entretien. Un endroit bien éclairé encourage la fréquentation par la population, ce qui amène une surveillance informelle et un sentiment de sécurité amélioré.
- b. L'absence de cachettes ou de barrières visuelles permettant à une personne de se cacher. Les marges de reculs et les parties en saillie des bâtiments doivent être évaluées pour minimiser les potentielles cachettes.
- c. Un champ de vision dégagé, par exemple, avec une clôture à barreaux plutôt qu'une clôture opaque.
- d. La réduction de chemins prévisibles ou la multiplication des chemins potentiels. Offrir plusieurs options de chemin pour arriver à sa destination réduit le risque d'être confronté et isolé à un endroit (ex. : un pont piétonnier, un tunnel, un viaduc ou un escalier).

3. ENTENDRE ET ÊTRE ENTENDU(E)

Fréquenter un lieu animé permet à une personne d'entendre d'autres personnes et d'être entendue. La présence de témoins possibles diminue le risque de violence envers une victime. La fréquentation d'un site engendre une certaine autosurveillance de la part de ses usagers. La mixité de fonctions d'un lieu a aussi pour effet d'augmenter l'activité et la fréquentation du secteur.

4. POUVOIR S'ÉCHAPPER ET OBTENIR DU SECOURS

La surveillance formelle et l'accès à l'aide peuvent être concrétisés par la signalisation qui permet de localiser l'aide, donc la présence de surveillance formelle et l'accès à l'aide. On doit favoriser l'implantation de commerces ouverts tard le soir, y effectuer régulièrement des patrouilles et mettre en place des outils de surveillance et, finalement, indiquer que le lieu est surveillé.

5. UN ENVIRONNEMENT PROPRE ET ACCUEILLANT

Afin d'aménager un environnement propre et accueillant, on doit offrir aux usagers et usagères la capacité d'être à l'aise dans l'environnement. Pour ce faire, on doit éviter les sensations d'isolement et de vulnérabilité des façons suivantes :

- la mise en place de fenêtres privées qui donnent sur l'espace;
- des frontières visuelles entre les espaces privés et publics;
- un réseau de trottoirs et de chemins logiques pour les piétons;
- l'appropriation de l'espace par la communauté;
- l'aménagement des espaces favorisant les rencontres informelles ou des activités organisées;
- l'accessibilité par le transport en commun.

Un entretien régulier assure un sentiment de surveillance et de fréquentation, donc les bris et le vandalisme doivent être réparés, les déchets doivent être ramassés et on doit promouvoir l'entretien des terrains privés et des édifices par les propriétaires.

6. AGIR ENSEMBLE

La participation de la communauté est essentielle à l'animation, l'entretien et le sentiment de sécurité dans les espaces publics.

Les municipalités, responsables de l'aménagement et de l'entretien des lieux (tels que les parcs, les trottoirs et les infrastructures publiques), doivent travailler de concert avec la population pour faire des actions qui augmentent la sécurité et le sentiment de sécurité.

Les organismes communautaires et les institutions publiques doivent être consultés afin de bien connaître les besoins de la population. Les activités planifiées dans les espaces publics et l'appropriation des lieux par les résidents viennent renforcer le sentiment de communauté et d'appartenance, permettant de mieux connaître ses voisins.

Les sentiments de communauté et d'appartenance favorisent les rapports d'entraide et de solidarité entre les citoyens du quartier, ce qui renforce le sentiment de sécurité.

Les six éléments proposés par le guide pourront donc agir comme critères que l'on vise pour accroître le sentiment de sécurité des femmes dans les espaces publics à Sherbrooke. Pour les bonnes pratiques, plusieurs initiatives à l'international pourraient servir d'inspirations.

4.2 DES VILLES SÛRES ET DES ESPACES PUBLICS SÛRS POUR LES FEMMES ET FILLES (ONU FEMMES)

L'initiative mondiale *Des villes sûres et des espaces publics sûrs pour les femmes et les filles* par ONU Femmes travaille auprès d'organisations locales et internationales et des gouvernements pour « élaborer, mettre en œuvre et évaluer des approches exhaustives visant à prévenir et combattre le harcèlement sexuel que les femmes et les filles subissent dans les lieux publics » (ONU Femmes, 2019). Le document « *Safe cities and safe public spaces for women and girls Global Flagship Initiative: International Compendium of Practices* » regroupe les projets faits à travers le monde dans le cadre de cette initiative. Ces projets étaient classés par « aire d'action » et abordaient l'enjeu de l'accès équitable à la ville pour les filles et femmes de quatre angles différents.

Voici les quatre aires d’actions et un projet réalisé, ou en voie de réalisation, pour chacune d’entre elles :

1. DES SOLUTIONS PERTINENTES ET LOCALES

À Montevideo, en Uruguay, la faculté de Sciences humaines de l’Universidad de la República, en partenariat avec ONU Femmes, a effectué une étude pour capter de l’information sur les groupes victimes de harcèlement sexuel ou de violence de nature sexuelle dans les espaces publics. La collecte de données a permis de faire des analyses sur les différentes utilisations des espaces publics, par genre, mais aussi par origine ethnique, âge et orientation sexuelle. Cette étude identifie aussi les lacunes et les opportunités d’améliorer la sécurité des femmes dans les plans des différents départements municipaux. Par exemple, l’absence de services comme des toilettes publiques et des activités récréatives limitent le temps que les femmes passeront dans des espaces comme des parcs, certaines rues sont moins fréquentées par des femmes (qui rallongent leur parcours pour les éviter). Cette démarche a permis de documenter et appuyer les changements nécessaires pour améliorer la sécurité des femmes et accroître l’accès équitable à la ville.

2. DE LA LÉGISLATION ET DES POLITIQUES COMPRÉHENSIVES

À Manille, dans les Philippines, la Ville a révisé la législation à la suite des résultats d’une enquête sur le harcèlement sexuel et a mis en place une ordonnance pour prévenir le harcèlement sexuel dans les espaces publics. Cette ordonnance identifie le harcèlement sexuel comme enjeu d’inégalité des genres et d’une violation des droits de la personne. Elle a permis de reconnaître le harcèlement sexuel dans les espaces publics comme un acte criminel.

3. DE LA SÉCURITÉ ET DE LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DANS LES ESPACES PUBLICS

Au Caire, le service de transport de la ville a travaillé avec ONU Femmes et ONU-HABITAT pour concevoir et faire l’implantation d’un système de BRT (*bus rapid transit*) sensible au genre afin de rendre le transport en commun mieux aligné sur les besoins des femmes et filles en se référant aux données de passagers (selon l’âge et le genre), les habitudes de déplacement, les coûts, la sécurité et le sentiment de sécurité. Les différences identifiées dans les déplacements selon les genres ont été la clé du processus, et ont été validées avec des entrevues et des consultations.

4. DES NORMES SOCIALES ET DE GENRE EN TRANSFORMATION

Comme le harcèlement sexuel provient de l’inégalité entre les genres, la meilleure approche pour réduire le harcèlement et la violence de nature sexuelle est de passer par la sensibilisation, le changement des normes sociales et des stéréotypes liés au genre ou autres diversités. Une initiative à Medellín implique d’implanter ou de mettre en œuvre des stratégies de prévention pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel. La sensibilisation s’est faite dans des écoles, auprès d’enfants âgés de 10 à 12 ans, avec les parents des élèves, et une campagne de communications a aussi dénoncé la violence, le harcèlement et la discrimination dans les espaces publics. Des employé(e)s de boîtes de nuit et de bars ont aussi été formé(e)s pour mieux reconnaître et réagir lorsqu’ils(elles) étaient témoins d’incidents. Cet exercice a renforcé la relation et la collaboration entre la ville et ces établissements, en plus d’aider à réduire les incidences de harcèlement sexuel ou de violence de nature sexuelle.

Ces quatre exemples démontrent la complexité de l'enjeu et l'importance de l'aborder de différents angles, et non seulement se limiter à l'aménagement. On doit l'aborder de façon plus large, tout en tenant compte de la complexité et la diversité dans la population. Les espaces publics se doivent d'être appropriables et accessibles pour les femmes de toutes sortes, et doivent donc répondre aux six critères proposés par le Guide de l'aménagement dans la section 4.1. L'application de l'ADS+ dans les processus de collecte et analyse de données permettra de connaître et répondre aux besoins de toutes les femmes dans les espaces publics.

5. CONCLUSION

Le présent état de situation constitue la première étape d'une démarche partenariale mobilisatrice qui favorisera la participation citoyenne. Le cadre théorique proposé qui met en relation l'espace public, la sécurité publique, le sentiment de sécurité et l'approche ADS+ permet ainsi de proposer un langage commun et une vision partagée des enjeux et bonnes pratiques. Une liste non exhaustive d'initiatives a été recensée et il en existe certainement d'autres qui ont été mises en place par des partenaires, des groupes ou dans les quartiers. Ces initiatives méritent certainement d'être connues et partagées, d'où la nécessité de documenter davantage cet aspect de l'état de situation. Ce document pourra ainsi être bonifié et viendra en même temps nourrir les étapes subséquentes, c'est-à-dire la consultation publique, le portrait et finalement, le plan d'action.

L'enjeu de la sécurité et du sentiment de sécurité des femmes à Sherbrooke a déjà mobilisé plusieurs citoyens et citoyennes, groupes et acteurs et actrices dans la ville au cours des dernières années. Toutes ces initiatives et cette mobilisation citoyenne convergent à présent au sein d'un comité intersectoriel, composé autant par des partenaires institutionnels que communautaires, qui souhaite passer à l'action. Ces initiatives offrent un point de départ pour poursuivre le travail amorcé, s'inspirer des connaissances accumulées et tenter de nouvelles approches. La communauté sherbrookoise a ainsi l'occasion de s'inspirer des bonnes pratiques qui se font ailleurs pour innover et se positionner comme modèle pour les autres villes en matière de sécurité pour les femmes et les filles dans toute leur diversité.

SOURCES

- Altergo (2012) Qu'est-ce que l'accessibilité universelle?
www.altergo.ca/fr/accessibilite-universelle/quest-ce-que-laccessibilite-universelle.
- Beebejaun, Yasminah (2017). Gender, urban space, and the right to everyday life, Journal of Urban Affairs, 39:3, 323-334, DOI: [10.1080/07352166.2016.1255526](https://doi.org/10.1080/07352166.2016.1255526)
- CAFSU (2002) La sécurité des femmes : De la dépendance à l'autonomie. Femmes et villes Montréal.
- Direction de santé publique de l'Estrie (2021). Équipe des services spécialisés - Axe Surveillance. Tableau de bord des communautés de l'Estrie, version du 23 mai 2021.
- Gouvernement du Québec (2013). *La prévention de la criminalité*.
www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite
- Observatoire Vivre Ensemble (2020). L'ADS+ comme outil pour la sécurité des femmes.
observatoirevivreensemble.org/ads-comme-outil-pour-la-securite-des-femmes
- Relais-femmes (2019) L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) une approche inclusive et égalitaire pour les municipalités
- Riffaud, T. (2021). Quand les loisirs urbains s'approprient et transforment l'espace public. *Observatoire québécois du loisir*, 18 (11).
bel.uqtr.ca/id/eprint/3510/2/Bulletin%20%20espace%20public%20Riffaud%20Avril%202021v4.pdf
- Statistique Canada (2019). Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. Programme de déclaration uniforme de la criminalité. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2019 », Juristat, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Statistique Canada (2021). [Tableau 35-10-0187-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, services de police au Québec](#)
- Statistique Canada (2018). Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. Comportements sexuels inappropriés et harcèlement au Canada, 2018.
www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2019083-fra
- Marisa Turesky & Mildred E. Warner (2020) Gender Dynamics in the Planning Workplace, Journal of the American Planning Association, 86:2, 157-170
DOI: [10.1080/01944363.2019.1691041](https://doi.org/10.1080/01944363.2019.1691041)
- Ville de Sherbrooke (2021). *Regard sur la sécurité publique, 2021*.
cartes.ville.sherbrooke.qc.ca/securitepublique
- Ville de Montréal (2002). Guide d'aménagement : pour un environnement urbain sécuritaire. Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal.
- UN Women (2019). *Safe cities and safe public spaces for women and girls global flagship initiative: International compendium of practices*.
www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2019/safe-cities-and-safe-public-spaces-compendium-of-practices-en.pdf



S H E R B R O O K E
VILLE EN SANTÉ
UNE RESPONSABILITÉ À PARTAGER



oedc

Observatoire estrien du développement
des communautés

95, rue Camlrand - bureau 210
Sherbrooke (Québec) J1H 4J6

© 2021